

Archives départementales de Seine-et-Marne

ARCHIVES

LA SALLE DE LECTURE

ACTUALITÉS EN LIEN AVEC LA SALLE DE LECTURE

SALLE DE LECTURE

Vigipirate - Mesures de
sécurité renforcées

 Publié le 20/10/2023

SALLE DE LECTURE

Des titres de presse non
communicables

 Publié le 18/09/2023

ACTUALITÉS

Fermeture estivale de la salle
de lecture

 Publié le 03/07/2023

ARCHIVES EN LIGNE

Les mises en ligne du mois
de septembre 2022

 Publié le 29/09/2022

SALLE DE LECTURE

Condition particulières en
salle liée à l'épidémie de
COVID-19

 Publié le 12/02/2021

Informations pratiques

Jours et horaires d'ouverture

La salle de lecture est ouverte de 9h à 17h du lundi au jeudi.

Attention ! La salle sera fermée la semaine du 25 au 29 décembre 2023.



➤ [Venir en salle de lecture](#)

Page détaillant les itinéraires et moyens de transports pour venir en salle de lecture.

Consulter des documents

Places disponibles : 36 par jour en espace papier, 10 par jour en espace numérique, 2 en espace microfilms.

Modalités d'accès : L'attribution des places se fera par ordre d'arrivée des lecteurs, dans le respect de la distanciation sociale. Dans l'espace papier, chaque lecteur peut consulter **15 documents originaux par jour**.

- **La venue en salle de lecture se fait sans rendez-vous.** Il est néanmoins possible de réserver jusqu'à 5 documents avant votre venue. Pour cela, il convient de remplir le [formulaire de réservation en ligne](https://archives.seine-et-marne.fr/fr/form/resa-consultation) (<https://archives.seine-et-marne.fr/fr/form/resa-consultation>) (jusqu'à 16h la veille du jour ouvré de la date choisie)
- **L'équipe de la salle de lecture n'adresse pas de courriel de confirmation** ; l'envoi du formulaire rempli suffit. Vous ne serez recontacté qu'en cas de problèmes majeurs avec la date ou les cotes souhaitées.



Pour rechercher des documents et leurs cotes :

➤ [Consulter la base de données BRIARD](#)

S'inscrire

Pour accéder aux espaces de consultation des documents, vous devez obligatoirement être inscrit comme lecteur. La **carte de lecteur est délivrée gratuitement** aux Archives départementales **sur présentation d'une pièce officielle d'identité** (carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire, titre de séjour). La carte de lecteur, à faire valider à chaque nouvelle année civile, est strictement personnelle.

La salle de lecture est régie par un **règlement intérieur**, consultable en salle de lecture et remis à chaque lecteur lors de son inscription.

TÉLÉCHARGER



Règlement de la salle de lecture PDF - 190.42 Ko (/sites/archives.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/dad-21-brochure-reglement-salle-de-lecture-web.pdf)

Vestiaires

Des vestiaires, obligatoires, sont à la disposition du public. Les casiers utilisables sont ceux dotés d'une clé sur leur porte. Les visiteurs sont d'ailleurs invités à remettre la clé dans la serrure de leur casier lors de leur départ.

Interlocuteurs en salle

Les **agents de la salle de lecture** sont chargés d'accueillir et d'orienter les lecteurs. Ils veillent au respect du règlement intérieur et mènent des recherches pour répondre aux demandes faites par correspondance. Les lecteurs peuvent faire appel aux agents de la salle de lecture pour :

- obtenir les indications nécessaires à la commande et à la consultation des documents dans les différents espaces de la salle de lecture,
- obtenir une aide scientifique à leurs recherches,
- faire réaliser des photocopies,
- commander des reproductions au laboratoire photographique,
- acquérir un ouvrage de la boutique.

Le **président de salle** gère les inscriptions des nouveaux lecteurs et indique les règles à suivre pour le bon fonctionnement de la salle de lecture. Les lecteurs peuvent faire appel au président de la salle de lecture pour :

- procéder à leur inscription,
- obtenir une aide scientifique (méthodes de recherche à suivre, fonds utiles, etc.),
- demander une dérogation, nécessaire à la consultation de certains documents,
- demander l'autorisation de réutiliser des informations publiques contenues dans les archives.



➤ [Consulter la Foire aux Questions](#)

Toutes les réponses aux questions les plus demandées

➤ [Contacter l'équipe de la salle de lecture](#)

N'oubliez pas de préciser dans vos courriers et courriels : votre adresse, votre numéro de téléphone, votre courriel, les informations les plus détaillées possibles concernant votre demande (date, cote, nom de commune...)

Espaces de consultation

La salle de lecture se compose de plusieurs espaces de consultation des documents (80 places au total) :

L'espace de recherche



Il sert à la consultation des **inventaires des fonds** et de la **documentation usuelle**.

[EN SAVOIR PLUS : consulter les aides méthodologiques dans la rubrique « Outils de recherche »](#)

L'espace papier



Il sert à la consultation des **documents d'archives originaux**. La photographie des documents est possible [sous certaines conditions](#) dans un espace réservé à cet effet. Pour une consultation dans les meilleures conditions de conservation et de lisibilité, sont mis à la disposition des lecteurs : loupes, lutrins, gants, poids, signets en carton neutres, crayons de papier...

L'espace numérique



Il sert à la consultation des **documents d'archives numérisés**, du site Internet et de la [base de données BRIARD](#).

Le visualiseur numérique offre au lecteur de modifier ses paramètres de lecture (contraste, luminosité, loupe...) et de réaliser des tirages de ses sélections [sous certaines conditions](#).

Le WIFI est disponible en salle sur demande auprès de l'équipe d'accueil [ainsi qu'un accès gratuit à la base complète de Généalogie.com](#)

La salle des microfilms



Cette salle permet une consultation libre des **microfilms et dépouillements** réalisés par les [associations de généalogie](#) (<http://archives.seine-et-marne.fr/infos-asso>).

Certains lecteurs de microfilms permettent de modifier les paramètres de lecture (contraste, luminosité, loupe...) et de reproduire les documents sous certaines conditions.

La boutique

propose à la vente les publications de la Direction des Archives départementales.